|  |
| --- |
| Pierre Fournier, Yves BÉLANGER et Claude Painchaudprofesseurs, département de science politique, UQÀM(1981)“Le livre blanc et le Livre beige :les enjeux économiques.”**LES CLASSIQUES DES SCIENCES SOCIALES**CHICOUTIMI, QUÉBEC<http://classiques.uqac.ca/> |



<http://classiques.uqac.ca/>

*Les Classiques des sciences sociales* est une bibliothèque numérique en libre accès, fondée au Cégep de Chicoutimi en 1993 et développée en partenariat avec l’Université du Québec à Chicoutimi (UQÀC) depuis 2000.



<http://bibliotheque.uqac.ca/>

En 2018, Les Classiques des sciences sociales fêteront leur 25e anniversaire de fondation. Une belle initiative citoyenne.

Politique d'utilisation
de la bibliothèque des Classiques

Toute reproduction et rediffusion de nos fichiers est interdite, même avec la mention de leur provenance, sans l’autorisation formelle, écrite, du fondateur des Classiques des sciences sociales, Jean-Marie Tremblay, sociologue.

Les fichiers des Classiques des sciences sociales ne peuvent sans autorisation formelle:

- être hébergés (en fichier ou page web, en totalité ou en partie) sur un serveur autre que celui des Classiques.

- servir de base de travail à un autre fichier modifié ensuite par tout autre moyen (couleur, police, mise en page, extraits, support, etc...),

Les fichiers (.html, .doc, .pdf, .rtf, .jpg, .gif) disponibles sur le site Les Classiques des sciences sociales sont la propriété des **Classiques des sciences sociales**, un organisme à but non lucratif composé exclusivement de bénévoles.

Ils sont disponibles pour une utilisation intellectuelle et personnelle et, en aucun cas, commerciale. Toute utilisation à des fins commerciales des fichiers sur ce site est strictement interdite et toute rediffusion est également strictement interdite.

**L'accès à notre travail est libre et gratuit à tous les utilisateurs. C'est notre mission.**

Jean-Marie Tremblay, sociologue

Fondateur et Président-directeur général,

LES CLASSIQUES DES SCIENCES SOCIALES.

Un document produit en version numérique par Jean-Marie Tremblay, bénévole, professeur associé, Université du Québec à Chicoutimi

Courriel: classiques.sc.soc@gmail.com

Site web pédagogique : <http://jmt-sociologue.uqac.ca/>

à partir du texte de :

Pierre Fournier, Yves Bélanger et Claude Painchaud

**“Le Livre blanc et le Livre beige : les enjeux économiques.”**

in ouvrage publié sous la direction de Pierre Fournier, *Capitalisme et politique au Québec. Un bilan critique du Parti québécois au pouvoir*., chapitre 3, pp. 77-91. Montréal : Éditions coopératives Albert Saint-Martin, 1981, 292 pp.

MM. Fournier et Bélanger nous ont accordé respectivement le 10 mai 2006 et le 22 mai 2005 leur autorisation de diffuser en libre accès libre à tous l’ensemble de leurs publications dans Les Classiques des sciences sociales.

 Courriels : Pierre Fournier : Pierre.Fournier@NBFinancial.com,

Yves Bélanger : belanger.yves@uqam.ca

Police de caractères utilisés :

Pour le texte: Times New Roman, 14 points.

Pour les notes de bas de page : Times New Roman, 12 points.

Édition électronique réalisée avec le traitement de textes Microsoft Word 2008 pour Macintosh.

Mise en page sur papier format : LETTRE US, 8.5’’ x 11’’.

Édition numérique réalisée le 31 mai 2019 à Chicoutimi, Québec.



Pierre Fournier, Yves Bélanger et Claude Painchaud

“Le Livre blanc et le Livre beige :
les enjeux économiques.”



in ouvrage publié sous la direction de Pierre Fournier, *Capitalisme et politique au Québec. Un bilan critique du Parti québécois au pouvoir*., chapitre 3, pp. 77-91. Montréal : Éditions coopératives Albert Saint-Martin, 1981, 292 pp.

**Note pour la version numérique** : La numérotation entre crochets [] correspond à la pagination, en début de page, de l'édition d'origine numérisée. JMT.

Par exemple, [1] correspond au début de la page 1 de l’édition papier numérisée.

“Le Livre blanc et le Livre beige :
les enjeux économiques.”

Table des matières

[Introduction](#Livre_blanc_intro) [77]

1. [Le Livre blanc](#Livre_blanc_1): un projet de développement auto-centré pour le capital québécois [78]

2. [Le Livre beige](#Livre_blanc_2): un projet de développement pan-canadien [85]

[Notes](#Livre_blanc_notes) [90]

[77]

Pierre Fournier, Yves Bélanger
et Claude Painchaud

**“Le Livre blanc et le Livre beige :
les enjeux économiques.”**

in ouvrage publié sous la direction de Pierre Fournier, *Capitalisme et politique au Québec. Un bilan critique du Parti québécois au pouvoir*., chapitre 3, pp. 77-91. Montréal : Éditions coopératives Albert Saint-Martin, 1981, 292 pp.

Introduction

[Retour à la table des matières](#tdm)

Ceux qui persistent à interpréter le Livre blanc du Parti québécois et le Livre beige du Parti libéral sous la seule dimension de la sécurité culturelle et linguistique des Québécois n'ont rien compris aux contradictions et aux enjeux économiques fondamentaux qui traversent le Québec depuis le début des années soixante [[1]](#footnote-1). En effet, le rapport de force qui se développe à l'occasion de la révolution tranquille entre le capital canadien (principalement ontarien) et le capital québécois constitue l'élément fondamental d'une interprétation valable des deux projets constitutionnels en présence.

Les deux premiers chapitres ont clairement démontré que le capital canadien et le capital québécois, s'appuyant sur leurs États respectifs, ont poursuivi des stratégies de développement qui, dans une large mesure, se sont avérées contradictoires. Nous avons vu également que le programme et les politiques économiques du Parti québécois correspondent en grande partie aux intérêts objectifs d'une partie de la bourgeoisie québécoise en plein développement. Des documents comme Bâtir *le Québec,* par exemple, proposent au capital québécois une stratégie relativement autonome de développement par rapport à la bourgeoisie canadienne. D'autre part, il est évident que le capital canadien, tant au Québec que dans les autres provinces, n'a pas l'intention de rester passif devant cette tentative relativement agressive d'auto-développement de la part du capital et de l'État québécois. C'est ce que François Fournier et Daniel Villeneuve démontrent, entre autres, dans la 5e partie.

[78]

Nous verrons donc maintenant comment les deux options proposées s'insèrent dans cette problématique. Nous prétendrons que le Livre blanc se situe dans le prolongement logique des objectifs de développement d'une importante fraction du capital québécois, et cela non seulement depuis l'élection du PQ, mais aussi depuis les débuts de la révolution tranquille. D'autre part, le Livre beige sera perçu essentiellement comme issu d'une stratégie de résistance mise au point par le capital canadien et certains éléments de la bourgeoisie québécoise, dans le but de maintenir, à peu de choses près, le statu quo au niveau de la structure économique actuelle.

Il devrait être clair, d'après ce qui précède, que le Livre blanc et le Livre beige sont avant tout deux projets de développement économique qui visent prioritairement à influer sur le rapport de force et les modalités d'accord entre le capital canadien et le capital québécois. L'objectif central n'est donc pas, ni dans un cas ni dans l'autre, de lutter contre l'oppression nationale.

1. Le Livre blanc : un projet de développement
auto-centré pour le capital québécois

[Retour à la table des matières](#tdm)

Le Livre blanc publié par le Parti québécois à la fin de 1979, est-il besoin d'insister, ne remet pas en question le système capitaliste. Il n'est certes pas question de socialisme ou même de démocratisation de la vie économique. Comme dans *Bâtir le Québec,* le Parti québécois ne cherche pas à se soustraire du contexte économique nord-américain, mais plutôt à l'aménager de manière à faire une place plus importante au capital québécois.

L'originalité du projet du PQ est qu'il porte, pour la première fois et de façon explicite, la bataille sur le front économique. Il cherche non seulement à contester la suprématie économique de l'Ontario et la domination politique de l'État central, mais aussi à ouvrir la voie à la pénétration du capital québécois dans de nouveaux secteurs économiques.

Il nous apparaît primordial, dans le cadre d'une analyse économique du Livre blanc, de mettre en relief certains éléments qui sous-tendent *Bâtir le Québec.* En effet, à notre avis, les implications du Livre blanc ne peuvent être saisies de façon complète sans les relier aux objectifs économiques contenus dans ce projet de développement du capital québécois. Dans une très large mesure, la souveraineté-association serait capable de concrétiser ou de rendre plus facilement réalisables non seulement certains objectifs globaux mais aussi plusieurs stratégies sectorielles.

Abordons d'abord la question du rôle économique de l'État. Parce que « les entreprises à propriété québécoise ne contrôlent [79] qu'une partie très faible du produit national », *Bâtir le Québec* assigne à l'État québécois un « rôle indispensable comme levier économique et comme agent actif dans le processus de développement [[2]](#footnote-2) ».

Cet État devra utiliser au maximum son pouvoir d'achat pour, entre autres, favoriser « l'implantation de quelques nouvelles entreprises dans la production de biens peu ou pas fabriqués au Québec [[3]](#footnote-3) ». L'État interviendra aussi directement par le financement d'entreprises dans les secteurs clés et par la création de nouvelles sociétés d'État. Ceci se justifie, selon *Bâtir le Québec,* par le fait que :

L'État québécois est dans certains cas le seul agent économique ayant la taille nécessaire pour réunir les facteurs de production permettant aux Québécois de s'implanter dans le domaine de l'énergie, de l'exploration et de l'exploitation des richesses du sous-sol et dans certaines activités manufacturières [[4]](#footnote-4).

À ce niveau, on peut facilement conclure qu'un État renforcé par la souveraineté-association serait en mesure d'accroître non seulement son pouvoir d'achat, mais aussi son financement des entreprises locales et la pénétration de plusieurs secteurs clés.

Plus important encore, il faut bien comprendre que *Bâtir le Québec* met de l'avant deux objectifs économiques fondamentaux. D'une part, on vise une restructuration globale de l'économie qui cherchera à développer au maximum non seulement les industries liées aux ressources naturelles (les secteurs forestiers et miniers par exemple), mais aussi les principaux secteurs de l'industrie lourde. D'autre part, on cherche à assurer le développement rapide du capital québécois dans l'ensemble de l'économie. Il est évident que ces deux objectifs sont liés, dans la Mesure où, quand ce sera possible, on essayera de favoriser le développement du capital québécois dans les secteurs clés de l'économie. Ce qui n'empêchera pas l'État québécois de continuer à faire appel de façon importante au capital étranger, en essayant simultanément d'accroître les retombées économiques locales de ces investissements.

Dans la mesure où le Parti québécois réussira, même partiellement, à atteindre les objectifs décrits dans Bâtir *le Québec, il* faut s'attendre, à moyen et long termes, à une transformation profonde de la place du Québec dans l'économie canadienne et éventuellement continentale et mondiale.

En effet, il est à prévoir que le développement d'industries liées aux ressources naturelles et aux matières premières qui constituent à l'heure actuelle l'essentiel des exportations internationales, principalement américaines du Québec, accroîtra les liens économiques entre le Québec et les États-Unis, et dans une certaine mesure la « complémentarité » entre le capital québécois et le capital américain. [80] Par ailleurs, le développement des secteurs intermédiaires et lourds qui, dans un premier temps, s'appuieront surtout sur le marché interne québécois, va inévitablement réduire les importations en provenance de l'Ontario et progressivement diminuer les échanges économiques entre les deux provinces. La complémentarité actuelle qui est basée sur les spécialisations respectives dans l'industrie lourde et légère, et qui a joué en faveur de l'Ontario, disparaîtra au moins en partie, et fera place à la concurrence dans le contexte d'un marché essentiellement continental. Il apparaît donc que la stratégie de développement préconisée par le Parti québécois se concrétisera dans un axe de développement nord-sud, et éventuellement mondial en remplacement de l'axe est-ouest actuel.

Pour revenir au Livre blanc, nous allons d'abord en aborder la dimension souverainiste. Si on se situe dans une perspective de décentralisation et de développement auto-centré, il ne faut pas sous-estimer le contenu « autonomiste » du projet du PQ, Dans le contexte de l'interdépendance économique des principaux pays capitalistes, les éléments de souveraineté qui sont exposés dans le Livre blanc sont au moins aussi importants que les éléments d'association.

L'élément central de la souveraineté est, sans aucun doute, la récupération de la totalité des ressources fiscales et des pouvoirs constitutionnels [[5]](#footnote-5). Ce « rapatriement » permettra, selon le Livre blanc, un développement plus auto-centré et plus profitable aux Québécois.

C'est à notre propre initiative et aux ressources de notre territoire que nous devons nos progrès, nos institutions et les instruments de croissance que nous nous sommes donnés. Le rapatriement au Québec de la totalité des impôts et des pouvoirs législatifs et exécutifs, supprimera, une fois pour toutes, les entraves et les conditionnements qui ont freiné notre expansion économique, sociale et culturelle ; le rapatriement de tous nos moyens d'action imprimera une impulsion nouvelle à toutes nos activités [[6]](#footnote-6).

Plus concrètement, cela signifie que la souveraineté offre au capital québécois d'importantes possibilités pour élargir son champ d'accumulation et pour restructurer à son avantage l'économie du Québec. En effet, les ressources et les pouvoirs additionnels permettront non seulement à l'État québécois d'intervenir directement dans de nouveaux champs, mais aussi d'accentuer son impact dans les champs où il est déjà, et ce notamment par la politique d'achat et le financement des entreprises. C'est ce que laisse entrevoir le Livre blanc :

Maîtrisant pour la première fois l'ensemble des impôts, le gouvernement pourra accorder à nos entreprises une politique fiscale adaptée à leurs besoins, favoriser l'expansion de nos petites et [81] moyennes entreprises, encourager l'établissement, le cas échéant, de grands ensembles industriels québécois, et de surcroît, consacrer plusieurs centaines de millions supplémentaires à l'achat de produits québécois [...] alors que les trois quarts de la fiscalité des entreprises dépendent actuellement d'Ottawa, et que les dépenses créatrices d'emploi faites par le gouvernement fédéral sont, per capita, moins élevées au Québec que dans les autres provinces [[7]](#footnote-7).

Au niveau des transports, on parle de la création d'une marine marchande ce qui ne manquerait pas de plaire à Marine Industries et Davie Ship-Building. On parle aussi de se donner une politique « permettant de recueillir les avantages de notre situation géographique » et « d'accorder une attention particulière aux échanges naturels (nord-sud) avec les États-Unis [[8]](#footnote-8) ». Dans le cas du matériel ferroviaire et aérospatial, les nouveaux pouvoirs sur le transport ferroviaire et l'aviation civile se traduiraient par des possibilités d'expansion pour le capital local. L'industrie du matériel militaire sera favorisée par la récupération des pouvoirs sur la défense. Comme le souligne le Livre blanc, « l'objectif du Québec sera... d'accroître la part des budgets d'équipements et de fournitures qui est dépensée chez-nous [[9]](#footnote-9) ».

Les industries liées à la culture et aux communications, pour leur part, pourront se développer grâce à « l'expansion de la câblo-distribution et des moyens de communication communautaires, la mise sur pied d'un réseau de télé-informatique, la politique du cinéma et du livre, les programmes d'aide aux industries culturelles... [[10]](#footnote-10) ». L'industrie agro-alimentaire pourra « diversifier sa production », car le gouvernement « mettra un terme à la spécialisation, imposée par Ottawa, dans des secteurs comme celui du lait industriel, où les possibilités d'expansion sont limitées [[11]](#footnote-11) ». Et ainsi de suite.

Voyons maintenant la dimension « association » du projet du PQ. On insiste beaucoup sur la continuité des liens entre le Québec et le Canada. On parle de « nouvelle entente », de « nouvelle association » et « d'union économique et monétaire ». Dans sa forme actuelle, cependant - ce qui n'empêche pas qu'il puisse être modifié fondamentalement en cours de négociation -, le caractère « souverain » du Livre blanc prime sur la dimension association. C'est essentiellement pour des raisons liées au rapport de force au niveau politique et économique, y compris l'insécurité qu'entretient le capital canadien chez les Québécois et la faiblesse relative du capital québécois, qu'on insiste sur l'association. Le PQ parle de conserver intact le Canada en tant qu'espace économique [[12]](#footnote-12), et semble donc offrir le statu quo au niveau économique. Ce n'est cependant pas le cas, surtout à long terme. La restructuration industrielle et le développement large du capital québécois ne sont [82] dans une large mesure pas compatibles avec le maintien intégral des rapports économiques qui existent à l'heure actuelle.

Le marché commun canadien ne serait guère plus intégré que la communauté économique européenne, surtout dans l'optique probable du développement d'un marché commun nord-américain. Le PQ propose une union douanière [[13]](#footnote-13), la libre circulation des marchandises, personnes et capitaux, et une union monétaire, y compris une banque centrale commune [[14]](#footnote-14).

Concernant la libre circulation des capitaux, il faut souligner que cela n'empêchera pas chaque partie de « promulguer un code d'investissements, ou d'adopter, le cas échéant, des règles particulières applicables à certaines institutions financières [[15]](#footnote-15) ». Ceci permettrait notamment à l'État québécois de forcer les entreprises financières canadiennes ou étrangères à réinvestir sur place une partie du capital accumulé localement, et lui donnerait les moyens aussi pour assurer une propriété québécoise des principales institutions financières.

L'union monétaire réduit sans aucun doute le contenu autonomiste de la démarche du PQ. Par contre, il ne faut pas surestimer, étant donné les objectifs limités que poursuit le PQ, la marge de manœuvre réelle qui découlerait d'une monnaie distincte. Ainsi, selon le Livre blanc :

... les douanes et la monnaie sont soumises à des contraintes internationales puissantes qui laissent, somme toute, peu de manœuvre... Les marchés monétaires et financiers... sont pour ainsi dire des vases communicants. Si on peut imaginer certaines divergences, relativement à la politique monétaire, entre deux pays qui ont une monnaie identique, elles ne peuvent toutefois être très prononcées [[16]](#footnote-16).

Il ne faut pas oublier non plus le caractère révocable du traité d'association proposé par le PQ. En effet, les termes de l'association, faisant l'objet de négociations permanentes, pourraient facilement être réajustés à la baisse, soit pour refléter un nouveau rapport de force, ou dans une conjoncture qui favoriserait un rapprochement avec les É.-U. ou une ouverture plus grande sur les marchés mondiaux. Rien n'indique donc que ces éléments d'association seraient nécessairement conservés intégralement sur le long terme.

À court terme, par ailleurs, dans la perspective du projet réformiste du PQ, une forme d'association assez proche de celle préconisée par le Livre blanc semble inévitable, quoiqu'en dise le capital canadien [[17]](#footnote-17). D'autres ont déjà souligné l'imbrication et l'étroite complémentarité des économies ontariennes et québécoises. L'intégration a beau fonctionner à l'avantage de l'Ontario, *le capital québécois est trop faible et trop structuré pour couper les ponts avec le capital canadien* [[18]](#footnote-18).

[83]

C'est donc la fragilité même du pouvoir économique québécois qui réduit sa marge de manœuvre à moyen terme. Le fédéral soulève souvent le cas du textile et des autres secteurs mous. À court terme, la perte des marchés canadiens, qui sont essentiels pour l'écoulement d'une bonne partie de la production des secteurs mous, pourrait « déstabiliser » la situation économique et sociale au Québec. Même avec la récupération des impôts fédéraux, le capital québécois n'aurait sans doute pas les moyens d'éviter une crise majeure. En sens inverse, la situation est précisément la même pour les industries de biens durables en Ontario, dont la prospérité dépend en bonne partie du marché québécois. Donc, sans vouloir entrer dans un débat futile sur qui aurait le plus à perdre, une transition brutale et une séparation totale porteraient un dur coup aux deux économies. Le Québec et l'Ontario auront tout au moins besoin d'une période de transition pour restructurer et réorienter leurs économies dans le contexte continental.

Un autre facteur va contribuer à rendre l'association inévitable, quelle que soit l'issue des négociations actuelles. On a tendance à l'oublier, mais c'est le capital canadien et non québécois qui contrôle très majoritairement les secteurs mous au Québec, notamment le textile. La fermeture pure et simple des usines amènerait des pertes financières très lourdes pour le capital canadien dans son ensemble ; c'est le cas, entre autres, des institutions financières qui ont des intérêts substantiels dans ces différents secteurs. Il est peu probable, par exemple, que la Banque de Montréal accepte, sans intervenir, de voir acculer à la faillite les principales filiales de Dominion Textile au Québec. Dans le but de se désengager progressivement et de recycler leurs capitaux, ces différents intérêts n'auront pas d'autre choix que d'exiger une période de transition.

Il est tout à fait inexact, contrairement à ce que prétendent plusieurs analystes, que la souveraineté-association ne représente qu'un réaménagement du pouvoir économique canadien dans le but de donner une meilleure part du gâteau aux prétendants québécois. Si, malgré la défaite référendaire, le Parti québécois réussit à progresser vers ses objectifs d'intégrer le capital québécois à l'économie continentale et mondiale et de remplacer la double dépendance par une dépendance simple ou unique, la tendance vers l'affaiblissement du pouvoir économique canadien ne peut que s'accentuer. Bref, le rapport de force imposera peut-être une solution plus canadienne au Parti québécois, mais ce n'est pas inévitable, et ce n'est pas non plus l'objectif du gouvernement actuel.

Dans la mesure où le capital québécois réussit à atteindre au moins partiellement ses objectifs à long terme, soit la restructuration à son avantage de l'économie québécoise et une plus forte intégration au sein du marché commun nord-américain et mondial, les [84] avantages d'un marché commun essentiellement canadien deviendront de moins en moins évidents.

Les déclarations des principaux dirigeants du Parti québécois ne laissent aucun doute sur le caractère temporaire et intérimaire de la souveraineté-association. Parlant de l'union douanière, Jacques Parizeau, par exemple, affirmait :

Les négociations ne devraient pas représenter des difficultés majeures car de part et d'autre, on ne discuterait que d'une solution temporaire qui, par la suite, pourrait faire place à une union (douanière) définitive, celle qui engloberait le Québec, le reste du Canada et les États-Unis.

Bien entendu, l'option continentale et mondiale du capital québécois n'exclut en rien les relations économiques avec le Canada. Étant donné la proximité géographique et l'intégration actuelle des deux économies, les relations ne peuvent être qu'importantes. Cependant, il n'y aura pas de liens « privilégiés » découlant de la structure politique (au sens restreint) canadienne, mais plutôt des relations basées sur les « intérêts économiques réciproques ».

Au-delà des intérêts objectifs et des prises de positions subjectives de plusieurs capitalistes québécois, la stratégie économique proposée par le PQ dans *Bâtir le Québec* et le Livre blanc sur la souveraineté-association nous apparaît correspondre dans une large mesure aux besoins objectifs de développement global du capital québécois, et ce tant au niveau des entreprises québécoises existantes, qu'au niveau de la création de nouvelles entreprises dans de nouveaux secteurs.

L'opposition à peu près unanime de la bourgeoisie canadienne, que nous constaterons dans la 5e partie, témoigne de l'importance de la menace que représente le projet du PQ. Et soyons clairs. Les prétentions culturelles et linguistiques du Livre blanc sont dans l'ensemble acceptables pour le capital et l'État canadiens. Si la bourgeoisie canadienne (principalement ontarienne) réagit avec autant de virulence contre la souveraineté-association, ou encore contre les visées expansionnistes de la bourgeoisie régionale albertaine, c'est que ses intérêts matériels sont enjeu. Le développement auto-centré et relativement autonome du capital québécois représente pour la bourgeoisie canadienne beaucoup plus qu'un simple réaménagement du pouvoir économique canadien. Il s'agit en effet d'une modification fondamentale du rapport de force en faveur du capital québécois.

Ceci dit, il ne faut pas oublier que *Bâtir le Québec* et le Livre blanc proposent au capital québécois un *projet* de développement, et que, comme tout projet, la conjoncture et le rapport de force seront déterminants. Il ne faut pas oublier [85] non plus que le Parti québécois ne met aucunement de l'avant une stratégie cohérente de lutte contre le chômage ou de démocratisation de la vie économique.

2. Le Livre beige :
un projet de développement pan-canadien

[Retour à la table des matières](#tdm)

Le Livre beige du Parti libéral, qui se veut une expression concrète de la voie du « fédéralisme renouvelé », évacue totalement la dimension économique du problème québécois. On appelle le capital québécois à continuer à se développer comme partenaire junior du capital canadien. Le Livre beige rejette le caractère global de l'oppression nationale et refuse de saisir l'interdépendance entre les enjeux économiques, politiques, sociaux et culturels. Le document du Parti libéral ne voit aucun lien entre l'oppression nationale et « l'infériorité » économique des Québécois.

En effet, pour le Livre beige, le problème fondamental demeure les droits linguistiques, qui sont « la première et la plus urgente source d'inquiétude au sujet de l'avenir du Canada [[19]](#footnote-19) ». Cette primauté absolue qu'on accorde à la langue est également en évidence dans les amendements constitutionnels proposés et dans les treize grands objectifs de la réforme envisagée. On met de l'avant « l'égalité des deux peuples fondateurs », mais en pratique, on se contente d'un élargissement relatif des « droits linguistiques fondamentaux... a travers tout le pays [[20]](#footnote-20) ». Ce sont assurément de bonnes nouvelles pour les Franco-Manitobains - ceux qui ont survécu -, mais ça ne veut pas dire grand chose pour les Québécois.

De ce point de vue, l'esprit du Livre beige est assez fidèle aux différents projets de réaménagement constitutionnel soumis par les fédéralistes canadiens. Aussi bien la charte de Victoria que le rapport Pépin-Robarts ont proposé aux Québécois des garanties essentiellement linguistiques et culturelles. Au niveau économique, par ailleurs, ces documents s'avèrent très rigides, les modalités prévues allant du statu quo intégral à une centralisation plus forte des pouvoirs aux mains du fédéral.

À l'instar de Pierre Trudeau, le Livre beige affirme que les solutions au problème québécois passent par l'État fédéral. Cette vision est d'autant plus invraisemblable que Trudeau lui-même admettait récemment que le bilinguisme pan-canadien n'avait pas réglé la « crise constitutionnelle ». Sans oublier que les progrès très relatifs, qui ont été enregistrés au niveau de la langue d'enseignement et de travail au Québec, résultent des luttes du mouvement ouvrier québécois et des initiatives législatives (notamment la loi 101) du gouvernement québécois.

[86]

De même, les auteurs du Livre beige persistent à croire que la présence de francophones au sein de l'État central est la solution ultime à la crise canadienne. On affirme d'ailleurs, comme s'il s'agissait d'une époque révolue, que « longtemps la participation du Québec à l'élaboration des grandes politiques nationales releva davantage des apparences que de la réalité [[21]](#footnote-21) ». On oublie de dire que la participation accrue de Québécois, y compris dans les rangs ministériels, n'a pas modifié de façon significative les orientations des politiques fédérales.

Au niveau de la politique partisane fédérale, la combinaison gagnante, fort habilement incarnée par le Parti libéral, a presque toujours été, historiquement, un amalgame des intérêts économiques de l'Ontario (ou, au sens plus large, du capital canadien) et des préoccupations culturelles du Québec. Cette coalition a atteint son raffinement suprême avec le gouvernement Trudeau où, malgré une forte représentation québécoise dans les portefeuilles à vocation économique, on a continué de faire la politique de l'Ontario. Cette politique du « high profile » a été doublée d'une politique de bilinguisme « coast to coast », dont l'objectif principal a été de saper les prétentions du Québec qui, au nom de la langue et de la culture, revendiquait de plus en plus de pouvoirs et de ressources fiscales. Bref, sous des mots d'ordre culturels et linguistiques, les deux gouvernements ont souvent poursuivi des objectifs économiques conflictuels.

À la sortie du Livre beige, les premières réactions des observateurs ont été de souligner son caractère décentralisateur. Cette prétention ne résiste pas à l'analyse, surtout dans le domaine économique. Même si certaines propositions ont un caractère *potentiellement* décentralisateur, notamment le transfert vers les provinces des pouvoirs résiduaires, le Livre beige consacre, dans l'ensemble, le statu quo. Il s'agit essentiellement d'un projet qui appelle le capital québécois à continuer à se développer dans une perspective pancanadienne.

L'analyse du Livre beige prend pour acquis les bienfaits économiques du fédéralisme canadien. La question est liquidée en deux paragraphes vagues, où on laisse entendre, implicitement, que le Québec n'a pas de problèmes économiques dans la fédération canadienne. Voilà donc le diagnostic :

Le Québec, dans ce marché commun, occupe une place avantageuse. Chaque année, il écoule une partie importante de sa production manufacturière et de sa production laitière sur les marchés canadiens. Sur les marchés intérieurs, plusieurs produits fabriqués au Québec jouissent de mesures de protection qui les avantagent par rapport aux produits étrangers [[22]](#footnote-22).

[87]

Dans une très large mesure, le Parti libéral du Livre beige rompt avec le Parti libéral de la révolution tranquille. Même si les auteurs affirment que « le Québec d'aujourd'hui doit posséder et contrôler dans toute la mesure du possible les leviers économiques, sociaux, administratifs et politiques grâce auxquels il pourra réaliser ses aspirations légitimes [[23]](#footnote-23) » et même s'ils se plaisent à rappeler que le Parti libéral a été « le plus grand artisan de la révolution tranquille », rien dans le Livre beige ne laisse présager la continuation d'une stratégie active de développement auto-centré du capital québécois.

En effet, le Livre beige accepte comme inévitables la dépendance et le sous-développement du Québec, et propose aux Québécois un rôle essentiellement passif. Implicitement, on accepte le statu quo quant à la structure industrielle. Toute l'emphase est mise sur la nécessité de maintenir les paiements de *péréquation.* C'est d'ailleurs la principale raison qui justifie l'existence d'un gouvernement central fort. Le Livre beige tient à ce que la nouvelle constitution :

... réaffirme avec vigueur le rôle irremplaçable du gouvernement fédéral dans la redistribution de la richesse [[24]](#footnote-24).

Le pouvoir de dépenser du gouvernement central sera (donc) maintenu et la constitution imposera a ce dernier l'obligation de procéder à la redistribution de la richesse afin de limiter les disparités entre les régions du Canada [[25]](#footnote-25).

Le Livre beige n'explique pas cependant comment et selon quels critères les paiements de péréquation seront effectués. En fait, si on se base sur le texte du Livre beige, rien n'est obligatoire ; il ne s'agit que d'un vœu pieux. Le fédéral décidera seul jusqu'où ira cette politique. Les pouvoirs déjà fort limités du Conseil fédéral ne seront d'aucun secours, car son rôle au niveau économique se limite à « donner des avis » sur « les mécanismes ou règles d'application de la péréquation [[26]](#footnote-26) ». Un rôle exclusivement consultatif et symbolique, donc.

De façon plus générale, le document Ryan s'avère très centralisateur au niveau économique. En effet, le pouvoir central doit être fort afin de « gérer l'espace économique commun, (et) d'assurer la bonne marche de politiques nationales dans le domaine de l'industrie et du commerce [[27]](#footnote-27) ». Le gouvernement fédéral aura aussi la responsabilité de « la stabilisation économique au moyen de politiques budgétaires ». Selon le Livre beige :

Ce gouvernement doit conserver une masse de revenus significative et une marge de manœuvre fiscale suffisante si l'on veut qu'il puisse influencer la conjoncture économique de l'ensemble du pays [[28]](#footnote-28).

[88]

Enfin, malgré le pouvoir théorique qu'on accorde aux provinces pour le développement des économies régionales, le gouvernement fédéral doit assurer « une répartition équitable du développement économique... par des mesures explicites de développement régional [[29]](#footnote-29) ». Encore là, il n'y aura rien de contraignant, et le gouvernement fédéral, comme à l'heure actuelle, décidera seul de ce qu'il considère être une répartition équitable. Encore là, le Conseil fédéral « pourra émettre des avis ».

Plus remarquable encore, on propose comme solution aux « problèmes structurels d'adaptation économique et de restructuration industrielle », la « coordination intergouvernementale » :

Les problèmes structurels d'adaptation économique et de restructuration industrielle seront au centre des grands débats économiques futurs, au Canada comme ailleurs dans le monde. Ils se posent dans des secteurs où les deux ordres de gouvernement ont le plus d'intérêts partagés et de responsabilités conjointes. Les politiques industrielles, énergétiques, de transport et de soutien du revenu sont autant d'exemples de secteurs où la coordination intergouvernementale est la seule voie vers l'élaboration d'approches cohérentes et efficaces.

... C'est pourquoi nous croyons que la création du Conseil fédéral revêt une importance particulière en cette matière et, même si notre proposition vise d'autres objectifs également, nous espérons que cet organisme intergouvernemental permettra la discussion à l'échelle canadienne de questions économiques qui ne pourront jamais être l'apanage d'un seul ordre de gouvernement [[30]](#footnote-30).

Ici, les auteurs du Livre beige se montrent soit naïfs, soit carrément malhonnêtes. Les problèmes fondamentaux de la restructuration industrielle entre les régions d'un pays ne se sont jamais réglés par la coordination intergouvernementale ou les « espoirs de discussion », mais bien par des négociations serrées, basées sur un rapport de force. De ce point de vue, la voie du Parti québécois est plus cohérente.

Examinons maintenant quelques aspects précis du Livre beige. Au niveau des ressources naturelles, on prétend « énoncer plus clairement le rôle exclusif des provinces [[31]](#footnote-31) » mais, dans les faits, les ambiguïtés subsistent, et on impose des limites potentiellement importantes à l'exercice de ce pouvoir. D'abord, il y a les « cas exceptionnels d'urgence » qui permettront au gouvernement fédéral, à condition d'obtenir l'approbation du Conseil fédéral, d'intervenir en vue de régler les problèmes d'accès et de répartition des ressources naturelles canadiennes [[32]](#footnote-32). Ensuite, le Livre beige affirme que :

À cause des implications qui découlent de la solidarité canadienne, nous croyons que la constitution devrait affirmer le droit d'accès [89] prioritaire qu'ont tous les Canadiens sur les richesses naturelles de leur pays. D'ailleurs, *les politiques fédérales des vingt dernières années vont dans cette direction.* On garantirait ainsi aux Canadiens le droit d'être les premiers servis en cas de pénurie d'une ressource que l'on retrouve sur leur territoire [[33]](#footnote-33).

Derrière ces déclarations vagues et contradictoires, on retrouve essentiellement la continuité et le statu quo. Le texte est suffisamment ambigu pour qu'il soit concevable, par exemple, que le gouvernement fédéral force Hydro-Québec à vendre son électricité à perte à l'Ontario plutôt qu'à profit aux États-Unis.

Par rapport à la position actuelle de l'État et du capital québécois, le Livre beige marque un recul important au niveau de l'utilisation de la politique d'achat comme instrument privilégié de développement de l'entreprise québécoise. En effet, la politique d'achat québécoise, qui a contribué depuis le début des années soixante à la création d'un grand nombre d'entreprises et de plusieurs milliers d'emplois dans des secteurs nouveaux, risque d'être illégale dans la nouvelle constitution. Le Livre beige recommande que, « pour renforcer l'union économique canadienne, soit inscrite dans la constitution une clause qui garantisse de façon efficace la libre circulation des biens et des capitaux ». Les auteurs notent que :

... plusieurs des politiques d'achat des administrations provinciales... sont discriminatoires vis-à-vis l'ensemble des Canadiens.

Les provinces devront (donc) renoncer à favoriser discriminatoirement leurs entreprises et leurs producteurs locaux au détriment des entreprises des autres régions du pays [[34]](#footnote-34).

Étant donné la forte avance que possède l'Ontario dans l'industrie lourde, une telle politique ne ferait qu'accentuer le statu quo au niveau de la structure industrielle et consacrer la prépondérance de l'Ontario.

En fin de compte, l'analyse économique du fédéralisme canadien, qui est sous-jacente au Livre beige, ne dépasse pas les ornières quantitatives qui découlent d'une interprétation simpliste et unidimensionnelle des comptes économiques nationaux. À ce niveau, les différentes études, tant fédérales que québécoises, démontrent que le Québec a obtenu, dans l'ensemble, sa part des dépenses fédérales. Cette évaluation comptable de la confédération ne donne, cependant, qu'une vision fort partielle de la réalité. En effet, les comptes économiques ne tiennent pas compte de la dimension qualitative du développement économique et des politiques fédérales.

Concrètement, l'effet net des dépenses fédérales au Québec a été de perpétuer et d'accentuer la sous-industrialisation relative de la province dans l'ensemble canadien. En effet, le gouvernement central s'est surtout contenté de paiements de transfert dans le but de [90] soutenir le pouvoir d'achat des Québécois. Vraisemblablement pour ne pas nuire au capital canadien en Ontario en lui créant des concurrents au Québec - et ce, surtout dans les secteurs de l'industrie lourde -, les dépenses fédérales ont très peu contribué au développement industriel de la province. Même le rapport Pépin-Robarts affirmait que :

L'analyse confirme en partie les allégations actuelles voulant que les dépenses du gouvernement central au Québec aient été consacrées surtout à des mesures de soutien des revenus et que la province ait perçu une part comparativement très faible des dépenses plus directement génératrices d'emplois.

Bref, le Livre beige propose au capital québécois un modèle de développement pan-canadien, qui ne manquera pas de satisfaire les capitalistes locaux qui sont déjà engagés dans cette voie ou qui perçoivent leurs intérêts dans ce sens.

**NOTES**

Pour faciliter la consultation des notes en fin de textes, nous les avons toutes converties, dans cette édition numérique des Classiques des sciences sociales, en notes de bas de page. JMT.

Fin du texte

1. C'est le cas, notamment, de Léon Dion, qui prétendait récemment dans *Le Devoir,* « Le Livre beige et le rapport Pépin-Robarts », 26 février 1980) que « le besoin de réviser la constitution, au Québec, repose avant tout sur le souci de mieux protéger la langue et la culture française... ». [↑](#footnote-ref-1)
2. Gouvernement du Québec, [*Bâtir le Québec*](http://www.midi.gouv.qc.ca/fr/publications/publications-administratives/politiques-plans/politiques.html)*,* Québec, Éditeur officiel, 1979, p. 7. [↑](#footnote-ref-2)
3. *Ibid*., p. 136. [↑](#footnote-ref-3)
4. *Ibid*., p. 132. [↑](#footnote-ref-4)
5. Gouvernement du Québec, *La Nouvelle Entente Québec-Canada, op. cit*., p. 60. [↑](#footnote-ref-5)
6. *Ibid*., p. 97. [↑](#footnote-ref-6)
7. *Ibid*., p. 98. [↑](#footnote-ref-7)
8. *Ibid*. [↑](#footnote-ref-8)
9. *Ibid*., p. 105. [↑](#footnote-ref-9)
10. *Ibid*., p. 102. [↑](#footnote-ref-10)
11. *Ibid*., p. 99. [↑](#footnote-ref-11)
12. *Ibid*., p. 58. [↑](#footnote-ref-12)
13. L'Union douanière implique que les tarifs douaniers ont été supprimes, qu'une politique commerciale unique a été établie, et qu'un tarif uniforme a été adopté à l'endroit des pays tiers. [↑](#footnote-ref-13)
14. On parle aussi de la possibilité de créer un parlement communautaire et quelques autres organismes, y compris une autorité monétaire. [↑](#footnote-ref-14)
15. *Ibid*., p. 63. [↑](#footnote-ref-15)
16. *Ibid*., pp. 66 et 68. [↑](#footnote-ref-16)
17. L'attitude du capital canadien est parfaitement compréhensible et logique. Pourquoi acquiescerait-il à une négociation ou à une association avant même que le Québec se prononce par référendum sur la souveraineté-association ? Dans le langage syndical, il est en effet très rare d'obtenir de bonnes offres du patron avant même que des moyens de pression soient mis en branle. [↑](#footnote-ref-17)
18. Cette section est basée sur une série d'articles de Pierre Fournier : « La souveraineté-association : une stratégie de transition ? », Le *Devoir,* 29, 30 et 31 mars 1979. [↑](#footnote-ref-18)
19. Commission constitutionnelle du Parti libéral du Québec, *Une Nouvelle Fédération canadienne,* Montréal, PLQ, 1980, p. 14. [↑](#footnote-ref-19)
20. *Ibid*., p. 22. [↑](#footnote-ref-20)
21. *Ibid*., p. 13. [↑](#footnote-ref-21)
22. *Ibid*., p. 11. [↑](#footnote-ref-22)
23. *Ibid*., p. 15. [↑](#footnote-ref-23)
24. *Ibid*., p. 22. [↑](#footnote-ref-24)
25. *Ibid*., p. 71. [↑](#footnote-ref-25)
26. *Ibid*., p. 58. Le Conseil confédéral donnera également son avis sur « la politique monétaire et les politiques budgétaires et fiscales du gouvernement central ». [↑](#footnote-ref-26)
27. *Ibid*., p. 22. [↑](#footnote-ref-27)
28. *Ibid*., pp. 76-77. [↑](#footnote-ref-28)
29. *Ibid*., p. 77. [↑](#footnote-ref-29)
30. *Ibid*., p. 110. [↑](#footnote-ref-30)
31. *Ibid*., p. 100*.* Selon la recommandation du *Livre beige*, « la constitution affirmera le droit de propriété des provinces sur les ressources naturelles sises sur leur territoire et leur conservera la compétence exclusive pour gérer et réglementer les ressources naturelles, notamment les ressources minières, pétrolières et gazières, les ressources hydrauliques et les terres et forêts », p. 102. [↑](#footnote-ref-31)
32. *Ibid*., p. 101. [↑](#footnote-ref-32)
33. *Ibid*. [↑](#footnote-ref-33)
34. *Ibid*., p. 110. [↑](#footnote-ref-34)